

ABONNEMENT

**Saumur**  
Un an. . . . . 25 fr.  
Six mois. . . . . 13  
Trois mois. . . . . 7

**Poste**  
Un an. . . . . 30 fr.  
Six mois. . . . . 16  
Trois mois. . . . . 8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . . . 20  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 28 JANVIER

M<sup>me</sup> Carnot et M. Constans

Le départ de M. le général Brugère est confirmé en ces termes par une feuille amie de M. Constans.

« Brugère ira donc en province, prendre le commandement d'une brigade.

» Mais l'intrigue n'aura pas pour cela disparu de l'Elysée.

» Madame Carnot y reste.

» Tant pis pour le président. »

Est-ce assez joli ? M. Constans, débarrassé du général Brugère, veut qu'on le débarrasse de M<sup>me</sup> Carnot ! Cet homme, ennemi de l'intrigue — on le sait — est enhardi par l'excessive docilité de M. Carnot ; non content de chasser le secrétaire général de l'Elysée, il dénonce la femme de bien qui, autant que cela dépend d'elle, répare, quand elle ne peut les prévenir, les excès des sectaires. M<sup>me</sup> Carnot a des sentiments religieux ; elle est charitable, elle est douée d'un esprit qui lui fait souvent prévoir les sottises républicaines, et d'un cœur qui les lui fait toujours regretter. Ce sont là autant de motifs à l'animosité de M. Constans qui veut régner en maître sur la vie constitutionnelle du Président dont il tient à être le premier ministre et qu'il espère un jour remplacer.

Il y a longtemps déjà que nous avons signalé les convoitises de l'ex-associé du malheureux Puig y Puig.

Il nous a semblé bon de montrer jusqu'où va l'audace de M. Constans qui vise à être maire du palais et se flatte de décrocher ensuite la timbale présidentielle. Attaquer M<sup>me</sup> Carnot est une convenance devant laquelle M. Constans ne recule pas.

Mais il poursuit son « intrigue » sans se laisser détourner de son but par des scrupules. Cette fois il a été trop loin. M. Carnot ne peut pas divorcer pour être agréable à son ministre.

INFORMATIONS

L'INCIDENT MARTINEAU

Il paraît que M. Thévenet serait disposé à ouvrir une enquête judiciaire sur les incidents qui se sont produits à la réunion de la Villette, où M. Martineau fut contraint par la violence à démissionner.

C'est dans une conversation qu'il a eu avec quelques députés républicains que le garde des sceaux aurait fait part de sa détermination.

BOULANGISME ET QUESTION JUIVE

De grandes divisions règnent au sein du Comité républicain national, divisions dont le règlement a été soumis au général Boulanger.

MM. Laur, Déroutède et quelques-uns de leurs collègues veulent poursuivre la campagne antisémite, tandis que MM. Naquet, Lenglé, etc., en demandent la cessation immédiate, menaçant de donner leur démission si cette campagne est continuée.

Demain, mercredi, une réunion sera tenue pour décider la conduite à adopter.

Le ministre de l'intérieur vient d'interdire la circulation en France du journal le *Signal du Pas-de-Calais*, publié à Londres.

Le corps de M. Mariani est arrivé samedi à Vintimille ; les autorités françaises étaient à la frontière.

Il a été dirigé aussitôt sur Bayonne, où les obsèques auront lieu demain mercredi. MM. Spuller et Floquet y assisteront.

Les journaux annoncent que M. Martineau a enfin choisi les deux témoins qu'il veut envoyer à M. Boulanger, mais nos confrères ne les font pas connaître, et n'ajoutent pas que ceux-ci aient accepté la mission du traître.

M. Martineau voudrait auparavant se libérer et s'occupe de réunir les fonds nécessaires pour pouvoir rembourser au comité boulangiste la subvention qu'il en avait reçue pour payer ses frais d'élection.

Il serait question de M. Francis Charmes pour l'ambassade de Rome.

Le bruit d'une dislocation ministérielle s'accroît de plus en plus ; il paraît que MM. Tirard, Rouvier, Spuller et Thévenet ont l'intention de se retirer. M. Constans ferait partie de la nouvelle combinaison ministérielle, ainsi que M. Ribot, qui prendrait la portefeuille des affaires étrangères, et M. Méline qui aurait la présidence du Conseil.

Le ministère ainsi formé serait le *ministère des traités de commerce*.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

DU DIMANCHE 26 JANVIER 1890

MANCHE

Arrondissement de Valognes

MM. de LAGORSSE, rép. . . . . 7.742 Élu  
du MESNILDOT, cons. . . . . 6.765

M. du Mesnildot a été invalidé. Il avait été élu au premier tour de scrutin, le 22 septembre, par 7,750 voix contre 7,492 obtenues par M. de Lagorsse.

MORBIHAN

Arrondissement de Lorient

MM. GUIEYSSE, rad. . . . . 6.553 Élu  
le comte de PLUVIÉ, cons. . . . . 6,080

Il s'agissait de remplacer M. Dillon, dont l'élection avait été annulée, et qui avait été élu le 22 septembre par 9,299 voix, contre 2,849 à M. Guieysse et 4,895 à M. Demangeat.

Au premier tour, le 12 janvier, les voix s'étaient ainsi réparties : MM. Guieysse, 4,331 voix ; Pluvié, 5,328 ; Soulié, boulangiste, 2,074 ; Lullier, socialiste, 396.

AFFAIRE GOUFFÉ

Il n'est pas sans intérêt de revenir sur les circonstances du retour à Paris de Gabrielle Bompard.

Au cours de ses pérégrinations en compagnie d'Eyraud, dans l'une des îles Vancouver, le couple fit la rencontre d'un français, M. Garanger, ancien officier de marine, qui voyageait pour affaires.

Eyraud se présenta sous le nom de Volard et dit que Gabrielle était sa fille.

Eyraud flairait en M. Garanger une riche proie le suivit à San Francisco.

La connaissance faite aux îles Vancouver devint plus intime. Bref, Eyraud confia à Gabrielle son projet d'assassiner leur nouvel ami, comme il avait fait de Gouffé.

Cette fois, la jeune fille fut prise de remords. Finalement, elle prévint M. Garanger. Celui-ci, stupéfait, n'en revenait pas.

— Mais, c'est donc un coquin que Volard ? dit-il à Gabrielle.

Pressée de questions, celle-ci finit par avouer le nom d'Eyraud et déclara qu'il était l'auteur du meurtre de Gouffé.

Alors M. Garanger pria Gabrielle de rentrer en France et d'avouer la vérité à la justice de son pays.

La jeune fille se laissa persuader, et voilà comment elle est revenue avec M. Garanger, qui se trouve à Paris en ce moment.

Nous avons raconté comment Gabrielle Bompard s'est livrée à la justice et a fait des aveux.

L'une des personnes qu'elle a impliquées dans l'affaire, M. Chotteau, arrêté et ensuite relâché provisoirement, a fait sur M. Garanger le récit suivant :

« Dimanche dernier, M. Garanger, que je ne connaissais pas, vint rue des Jeûneurs, à ma maison de commerce et demanda mon adresse particulière. On lui répondit que j'habitais à Auteuil, le boulevard de Montmorency.

» Il y vint le lendemain, et, m'ayant rencontré, il me dit à brûle-pourpoint :

« Monsieur, je connais votre secret : Eyraud, votre beau-frère, est l'assassin de l'huissier Gouffé.

» Vous savez cela.

» Or, Gabrielle Bompard est revenue à Paris. Elle est disposée à dénoncer Eyraud à la justice, à désigner les coupables.

» Vous allez être deshonoré, le scandale va être grand, la honte rejallira sur vous.

» Il faut éviter cela.

» Je vous en donne le moyen.

» Il ne faut pas que Gabrielle Bompard parle, il faut l'éloigner ; je m'en charge.

» Donnez-moi cinq mille francs. »

— Je fus atterré en entendant ces révélations, dit M. Chotteau ; mais reprenant tout mon sang-froid, je réfléchis et fis à ce monsieur la réponse suivante :

« J'ai fait ce que j'ai cru devoir faire vis-à-vis de mon beau-frère Eyraud. Lorsqu'on m'en demanda compte, je répondrai la vérité. Je lui ai envoyé de l'argent pour favoriser sa fuite à l'étranger, après le crime commis par lui, c'est vrai. Mais vous, monsieur, dit-il en s'adressant à M. Garanger, vous n'aurez pas d'argent de moi, je vous en réponds. C'est du chantage que vous faites, je vous préviens que ça ne réussira pas. Vous pouvez vous retirer. »

» Ce M. Garanger revint le lendemain et usa auprès de moi des mêmes arguments que ceux dont il s'était servi la veille. Il ne me demanda plus que deux mille francs pour éloigner Gabrielle Bompard. Je refusai.

» Le lendemain ce n'était plus deux mille francs, mais ce que je voudrais. Je le mis à la porte.

» C'est alors qu'il écrivit au préfet de police une lettre dans laquelle il faisait connaître qu'il ramenait Gabrielle Bompard, et que celle-ci donnerait des renseignements sur l'assassinat de M. Gouffé. »

Nous laissons, bien entendu, à M. Chotteau la responsabilité du récit qu'il a fait de ses entretiens avec M. Garanger.

FUITE DE M. GARANGER

M. Garanger, à la suite de toutes ses fâcheuses mésaventures, vient de disparaître complètement, il n'est plus possible de le retrouver à Paris ; il a quitté depuis avant-hier le Terminus-Hôtel où il était descendu, et il n'a plus reparu à la préfecture de police où il a été plusieurs fois convoqué.

Ce personnage est bien étrange, et l'on se demandera quel rôle il a joué dans ce drame.

Les apparences permettent de supposer qu'il a voulu faire du chantage à son profit, et au détriment de M. Chotteau.

QUATRIÈME VERSION DE GABRIELLE BOMPARD

Gabrielle Bompard vient de faire une nouvelle déclaration au juge d'instruction qui hier matin l'a interrogée de nouveau.

Il paraît que le crime a été prémédité et préparé par Eyraud depuis longtemps.

ÉTRANGER

L'ALLEMAGNE ET LA BELGIQUE

On sait que le Reichstag allemand vient de voter le projet de loi contre les socialistes. Si on en croit certaines rumeurs, le gouvernement allemand ne s'en tiendrait pas à une action intérieure. On prétend, en effet, que le prince de Bismarck adresserait à la Belgique une note invitant le gouvernement du roi Léopold à mettre une digue, par des lois sévères au développement du socialisme. On a remarqué qu'au cours de la discussion du Reichstag, le député conservateur Kardorf a insisté à plusieurs reprises sur le danger résultant du voisinage de la Belgique où le gouvernement semble impuissant à empêcher l'extension redoutable du socialisme.

L'ALLEMAGNE ET LE MAROC

Nous lisons dans la *Liberté* :

On signale le passage à travers l'Espagne de deux envoyés marocains, Sid-Eben-Mohamed-Azzagary, administrateur de Tétuan, et Sid-Zobeir-Skinge, ingénieur en résidence à Fez, qui se rendent en Allemagne pour prendre livraison du matériel de guerre commandé dans ce pays. Sid-Zobeir-Skinge est un Maure élevé à Londres qui a perfectionné son éducation en suivant les cours de nos écoles scientifiques.

Le sultan du Maroc est libre d'acheter de

vieux fusils allemands et des canons de rebut chez M. Krupp. Nous n'y voyons aucun inconvénient. Mais il est bon de ne pas perdre de vue ces allées et venues, qui peuvent cacher d'autres projets.

On dit que ces envoyés auraient aussi pour mission de s'entendre à Berlin au sujet d'une apparition que Guillaume II voudrait faire à Tanger à l'occasion d'un voyage maritime atlantico-méditerranéen dont l'itinéraire n'est pas encore tout à fait fixé.

M. Spuller voudra-t-il s'occuper de cette question qui peut avoir pour notre colonie algérienne des conséquences si sérieuses ?

Nous en doutons.

ITALIE. — Le député lombard Pavesi, grand dignitaire de la franc-maçonnerie, vient de mourir chrétiennement, après avoir réclamé lui-même les secours religieux qu'il a reçus avec une grande piété.

#### REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 26 janvier 1890.

Le temps d'arrêt qui s'était produit à l'approche du cours de 88 n'a pas eu longue durée : le 30/0 a clôturé hier à 88.07 ; le 4 1/2 0/0 reste à 106.85.

Le Crédit Foncier s'arrête à 4,308.75. Les obligations foncières et communales ont gagné de 4 à 5 unités dans la semaine.

La Banque de Paris et des Pays-Bas s'est améliorée à 842.50. La Banque Nationale du Brésil s'arrête à 602.50.

La Société Générale a progressé de 467.50 à 487. La Banque d'Escompte est ferme à 523.75 ; le Crédit Lyonnais à 715 ; la Société de Dépôts et Comptes courants à 600.

Le Portugais se rapproche peu à peu de son ancien niveau : 3 0/0, 63.75 ; 4 1/2 0/0, 486.25.

Le Panama s'inscrit à 78.75.

En banque, on traite de nombreuses affaires en actions de la Galicia vers 22.50.

L'exercice 1889 a pris fin et nos Compagnies d'assurances sur la vie vont soumettre leurs comptes-rendus aux actionnaires et au public. Le système français fait la lumière la plus complète sur les opérations des Compagnies. Elles dressent des comptes spéciaux pour chacune de leurs opérations d'assurances ; les assurés participants y trouvent la source et l'importance de leurs bénéfices, et, ce qui vaut mieux encore, des détails très précis sur les réserves qui sont la provision des contrats.

Les Compagnies américaines qui sont venues faire concurrence à nos Compagnies se sont bien gardées de les imiter sous ce rapport. Oh ! elles étalent avec un grand luxe de chiffres les divers articles de leur actif ; mais quand au passif, une seule ligne lui est consacrée : c'est un bloc total qui donne les différentes réserves, autrement dit le montant des dettes de chaque Compagnie.

Il est vrai que la suffisance de ce chiffre totalisé est attestée par un homme, le surintendant des assurances de l'État de New-York. Voilà l'avenir des familles livré à l'affirmation d'un fonctionnaire ! Et quel fonctionnaire ? La plupart du temps un politicien, un homme étranger aux assurances. Et l'histoire est là pour nous apprendre que cette fonction est échue, à New-York même, à des citoyens qui

n'en étaient pas dignes, qui ont dû être poursuivis pour concussion !

Le système français qui est imité de l'Angleterre vaut cent fois mieux. Il ne cache rien, il dit tout ce qu'il faut dire. Les intéressés peuvent se rendre compte de la solidité de leurs Compagnies. Avec le système américain, c'est l'inconnu, c'est l'ombre épaisse sur le point le plus important, celui des engagements des Compagnies. N'y aurait-il que cette raison, les assurables français devraient s'écarter de ce bloc enfariné qui ne dit rien qui vaille.

L'obligation des Chemins Economiques ferme à 399.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — Les demandes de parts de 300 fr. de la maison Richard-Schneider doivent être adressées directement, 22, rue d'Armaillé, à Paris. Ces parts qui rapportent 8 0/0 d'intérêt et un dividende de 5 0/0 déjà garanti, sont très recherchées, car elles constituent un placement exceptionnel. Tous les renseignements sont envoyés franco sur simple demande.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

CRUE DE LA LOIRE

Orléans, 27 janvier, 4 h. 15.

On présume que le maximum de la crue de la Loire sera de 4m20 à Saumur et qu'il sera atteint le 29 janvier, vers dix heures du matin.

Aujourd'hui à midi, la Loire est à 3m70 à l'échelle du pont Cessart.

Les opérations du tirage au sort des jeunes gens de la classe 1889 commencent aujourd'hui à 1 heure. C'est le canton Sud de Saumur qui est appelé à tirer le premier.

Nous avons reçu la lettre suivante, que nous nous empressons de publier. Nous espérons que le commerce de notre région répondra à la sollicitation qui lui est faite.

Angers, le 26 janvier 1890.

Monsieur le Directeur,

La Chambre de commerce d'Angers a reçu du ministre de l'agriculture et du commerce, un Questionnaire relatif au renouvellement des Traités de commerce et à la révision du Tarif général des douanes.

Désirant donner à ce document la plus grande publicité possible, nous avons recours à votre obligeance habituelle et nous vous prions de vouloir bien nous prêter les colonnes de votre journal pour communiquer à Messieurs les commerçants et industriels de Maine-et-Loire, la pièce dont il s'agit, afin de les mettre à même d'étudier cette question des douanes, si importante pour notre pays, et de nous transmettre dans le plus bref délai possible les observations que la situation particulière de leurs affaires pourra leur suggérer. Pour répondre au désir du ministre, ces observations devront être remises au Secréariat

de la Chambre de commerce d'Angers, avant le 15 février prochain.

Agréez, Monsieur, avec nos remerciements, l'assurance de notre considération distinguée.

Le président de la Chambre de commerce d'Angers,  
E. BORDIER.

### CONSEIL SUPERIEUR du Commerce et de l'Industrie

#### QUESTIONNAIRE

Adopté dans la séance du 18 décembre 1889

1<sup>re</sup> question. — Quelle est la situation présente de chacune des branches d'industrie et de commerce de votre circonscription ?

Quelles sont les causes générales de cette situation ?

Quelle est la part d'influence sur la production, la consommation intérieure et le commerce avec l'étranger, qu'il convient d'assigner au régime économique inauguré en 1860 ?

2<sup>re</sup> question. — Dans quels pays s'exportent vos produits ?

Exportez-vous directement ou par l'intermédiaire de commissionnaires français ou étrangers ?

Dans quels pays s'importent les produits similaires ?

Quelles sont les causes de cette importation ?

Quelle est l'importance de vos exportations, et dans quelle proportion entre-t-elle dans votre production totale ?

Quelle est l'importance de l'importation des produits similaires étrangers ?

Quelles variations ces exportations et ces importations ont-elles subies depuis l'inauguration du régime économique actuel ?

Quelles sont les causes de ces variations ?

3<sup>re</sup> question. — Êtes-vous d'avis qu'il y a lieu de dénoncer les traités existants ?

S'ils sont dénoncés, comment les remplacer ?

Pensez-vous qu'on doive négocier avec les pays qui nous accorderaient des avantages corrélatifs, des arrangements nouveaux, soit sur la base des anciens traités à long terme, soit sur celle de conventions commerciales qui auraient une durée moindre et la même date d'échéance ?

Pensez-vous, au contraire, que l'Etat doive conserver la pleine liberté de ses tarifs, et qu'il doive établir, soit un tarif général unique applicable à tous les pays étrangers sans distinction, soit un double tarif : le premier *minimum* à l'égard des pays qui nous accorderaient des avantages corrélatifs, le second *maximum* à l'égard des autres ?

Comment comprendriez-vous le fonctionnement de ce dernier système ?

4<sup>e</sup> question. — Demandez-vous qu'on modifie le tarif général des douanes, soit en ce qui touche le taux des droits, soit en ce qui touche leur classification ?

Quelles sont les modifications que vous réclamez et pour quelles raisons les réclamez-vous ?

5<sup>e</sup> question. — Quelles sont les matières premières que vous employez pour votre industrie ?

D'où les recevez-vous ?

Quelles seraient, pour vous, les conséquences d'un droit qui frapperait les matières premières venant de l'étranger ?

Par quel système (drawback, admission temporaire ou tout autre moyen) vous paraîtrait-il possible d'empêcher que ce droit, s'il était établi, n'entravât votre exportation ?

6<sup>e</sup> question. — Quel serait le régime douanier qu'il conviendrait d'appliquer aux colonies ?

7<sup>e</sup> question. — Parmi les tarifs de nos compagnies de chemins de fer, en est-il qui favorisent, à votre détriment, la concurrence étrangère ?

Quels sont-ils ?

8<sup>e</sup> question. — Le régime économique actuel a-t-il été, ou non, profitable à la marine marchande et aux ports de commerce ?

#### AVIS EXTRÊMEMENT IMPORTANT

Dans l'ancienne législation, c'était dans la période comprise entre le tirage au sort et la révision que les jeunes gens appelés à bénéficier de la dispense du service militaire devaient se procurer les pièces justificatives de leurs droits.

Aujourd'hui, tous les dossiers des demandes en dispenses doivent être remis au maire *avant le tirage au sort*.

Les *souitiens de famille*, notamment, dont les demandes ne s'instruisaient, ordinairement, qu'après le *passage du Conseil de révision*, doivent aujourd'hui présenter leurs demandes *avant le tirage au sort*.

Tout retard dans la production des justifications exigées peut amener la perte du droit à dispense.

#### VOTE DE NOS DÉPUTÉS

Séance du 25 janvier. — Sur l'amendement de M. Legludic tendant à l'annulation de l'élection de M. Jules Delahaye, député de Chinon.

Pour, 227. — Contre, 187.

Tous nos députés ont voté contre.

Sur la proposition de M. Barodet pour nommer une commission chargée de colliger les professions de foi électorales, nos députés n'ont pas voté.

Le *Journal officiel* du 25 janvier publie, d'après le rapport du préfet, la statistique

61 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LA DOT DE GERMAINE

Par M. du CAMPFRANC

Sur les divans, les causeries, les louanges, les critiques allaient leur train, mêlées aux accords de tout un orchestre. En bas, dans la galerie des sculptures, dans ce vaisseau immense et sonore, fleuri comme une serre, peuplé comme un musée, la musique de la garde de Paris interprétait quelques fragments du *Trouvère*. Le piston soupirait avec délicatesse le chant de Manrique dans sa tourelle ; puis, tous les instruments réunis répliquaient dans un rythme large, par les puissants accords du *Miserere*.

Lassés d'admirer les statues et les toiles, dans la galerie, comme dans les salons de peinture, les visiteurs se laissaient bercer par cette riche harmonie. Quant à M<sup>me</sup> Berthier, elle discourait sans cesse.

Tout à coup, elle eut un regard étonné, et plaçant sa main, chargée de bagues, sur l'épaule de Marie-Juliette :

— Est-ce une illusion ? Ne dirait-on pas que ce Salon est le rendez-vous de tous les hôtes du Roscoat ? Mais, oui ; c'est M<sup>me</sup> de Trémur, et à côté d'elle... Ciel, quelle résurrection !... M. Richebrau...

En effet, le vieillard, péniblement, venait de s'asseoir sur l'un des divans. Il paraissait très ému. Sa haute taille suivait, dans un balancement de rêve, la mesure du chant de Manrique, et ses yeux s'attachaient avec fixité sur l'un des succès du Salon.

Sur le mur en face resplendissait, dans son cadre d'or, le tableau de Germaine. Sans nul doute cette œuvre serait médaillée. C'était devant elle tout un flux d'artistes, de critiques, de simples amateurs ; et l'éloge était unanime. La sympathie s'établissait entre la foule et l'auteur du touchant tableau, sympathie mystérieuse, bien réelle cependant. Dans son œuvre, l'artiste met son cœur, et la foule le comprend. Non seulement cette peinture, simplement signée *Germaine*, était admirable de coloris, de relief, de grâce et de force, mais cette œuvre, plus encore que toutes les autres créations de M<sup>me</sup> Hermel, était marquée à ce cachet d'émotion vive, qui est la pierre de touche d'un talent supérieur.

Elle remuait toutes les fibres de l'âme, cette humble femme, agenouillée devant une belle enfant, et la regardant comme une vision céleste. Les doigts mignons de la fillette effeuillaient des roses, ses petites lèvres s'entr'ouvrent comme si elle parlait, et l'humble femme, les mains jointes, le regard ardent, semble répondre : Je t'aime, je t'aime !

Est-ce la mère ? Non, son costume est trop misérable, et l'enfant au bouquet de roses est vêtue comme une petite reine... Et pourtant on croirait à la maternité devant la puissance de tendresse qui, du cœur de l'Alsacienne, monte et rayonne sur son visage. Elle se penche vers la fillette, elle a des sourires d'amour dans les yeux, des impatiences de baisers retenus sur les lèvres.

— C'est Suzel !... c'est Germaine !... murmurerait tout bas le nabab. Et dire que j'ai voulu séparer cette mère et cette fille... misérable argent !... misérable argent qui m'a durci le cœur comme du métal... C'est beau, n'est-ce pas ? reprit-il, en s'adressant à la marquise.

— C'est plus que beau, c'est touchant, répondit M<sup>me</sup> de Trémur. Le modèle a vécu, il a souffert !... pauvre femme, comme elle sait aimer !

Non loin du tableau, mais à demi cachée par un vase de Sèvres, d'où s'échappait un palmier de Chine, se tenait Germaine. Elle était très simplement vêtue de faille noire, afin de ne pas attirer les regards, d'ailleurs, elle était si peu connue, qu'elle ne craignait guère les indiscrets. Elle était là pour recueillir, non les éloges, mais les critiques ; car, elle le savait, qui ne peut entendre l'austère vérité ne saurait progresser. Si les critiques étaient rares, les louanges ne se comptaient plus.

La jeune artiste n'en tirait aucune vanité. Son talent, elle le devait à son travail, sans nul doute, mais surtout à un don gratuit du ciel ; et, dans les âmes droites comme était la sienne, le succès amène un surcroît de reconnaissance envers le Dieu bon : voilà tout. Pourquoi, d'ailleurs, attacher tant de prix aux éloges de la foule ! Comme la mer, la foule est capricieuse ; selon le vent, elle vous soulève ou vous abaisse sur la vague.

(A suivre.)



# VENTE APRÈS FAILLITE

Vendredi prochain 24 courant, et pour quelques jours seulement :

**SALLE DES VENTES, rue d'Orléans, 55, à SAUMUR**

On vendra, à n'importe quel prix, un choix considérable de MARCHANDISES provenant de la FAILLITE des MAGASINS A L'IMMORTELLE, situés à Angers, rue Saint-Laud, vendus à M. LEPELTIER, liquidateur, par M. GUIHAL, syndic de faillites, 26, rue du Cornet, à Angers.

**RABAIS 65 POUR 100**

Tribunal de commerce de Saumur

## LIQUIDATION JUDICIAIRE HUET

MM. les créanciers de la liquidation du sieur Louis Huet fils, marchand de chevaux et aubergiste, demeurant à Gennes, sont avertis qu'en conformité de l'article 492 du Code de commerce rectifié, ils doivent, dans le délai de vingt jours à partir d'aujourd'hui se présenter en personne, ou par fondé de pouvoirs, à M. Doussain, demeurant à Saumur, liquidateur définitif de ladite liquidation, et lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au Greffe du Tribunal de commerce de Saumur.

La vérification des créances commencera le mardi 14 février 1890, à 10 heures du matin, au Tribunal de Saumur, en la salle des délibérations devant M. Baugé, juge-commissaire à ladite liquidation, et sera continuée sans interruption.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

(97) Le Greffier, COLLIN.

## A VENDRE PRÉSENTEMENT

**AUBERGE**

Précédemment occupée par M<sup>me</sup> veuve DÉHON.

S'adresser, 29, rue de Poitiers.

## A VENDRE

**Une bonne Calèche  
ET  
UNE VOITURE A 4 ROUES**  
Avec Capote et Harnais doubles et simples.

S'adresser au bureau du journal.

## AVIS

M. LACHAUME, Armurier, rue Nationale, 49, vient de se rendre acquéreur de tous les révolvers et leurs munitions provenant de la faillite Boullite, et informe le public qu'il mettra en vente ces armes aux prix les plus réduits.

(61)

Étude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

## A VENDRE

A Paimblable

### UNE GRANDE MAISON

Avec cour, écuries, remises, dépendances diverses et vaste jardin, planté de vieux arbres, située à Saumur, rue de la Petite-Bilange, n° 12, rue de la Fidélité et quai Saint-Nicolas, n° 7, occupée en dernier lieu par M<sup>me</sup> veuve DUMKST.

S'adresser, soit à MM. GENDRON, qui l'habitent, soit à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire. (98)

## A CÉDER

Un Établissement

### DE LOUEUR DE VOITURES

DE REMISE

Bonne Clientèle.

S'adresser au bureau du journal.

## A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

### UNE MAISON

Rue de la Grise, n° 7.

S'adresser à M. PROUST, rue de la Tonnelle. (43)

## MAISON ET JARDIN

A vendre ou à louer

PRÉSENTEMENT

Situés au bourg de Saint-Lambert-des-levées.

S'adresser à M. BENOÎT, charron, même bourg. (63)

## Magasin d'Épicerie

A CÉDER

A de très bonnes conditions.

Situé au Pont-Fouchard, près Saumur.

## Fers et Quincaillerie

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de santé

Dans chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saumur.

Marchandise : 30,000 f., Matériel : 6,000 f.

FACILITÉS DE PAIEMENT.

S'adresser à M. LANGLOIS, expert, Saumur. (64)

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

## A LOUER

PRÉSENTEMENT

### L'ancienne Maison Caseau

Située sur la route de Terrefort, commune de Bagneux, vis à vis la propriété Silvy,

AVEC LE CLOS DE VIGNE

EN DÉPENDANT

Le tout joignant MM. Harrault et Richard.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire. (4)

Étude de M<sup>e</sup> LECOMPTE, notaire à Brézé (Maine-et-Loire).

## A CÉDER DE SUITE

### UN ATELIER

De Maréchal-ferrant et Taillandier

BIEN AGHALANDÉ

Situé à Brézé.

S'adresser à M. PELOU, maréchal-ferrant à Brézé, ou à M<sup>e</sup> LECOMPTE, notaire. (99)

## Vins du château de Bizay

### A VENDRE

Environ 50 hectolitres Vin blanc

Récolte 1888 et 1889.

S'adresser à M. J. CORDÉ, chef de culture au Chalet de Beaulieu, commune d'Épieds (par Brézé), ou à M<sup>e</sup> LECOMPTE, notaire à Brézé.

LA  
**Réglisse Sanguinède**  
GUÉRIT  
les Rhumes, Gastrites, Crampes,  
Faiblesses d'Estomac,  
et facilite la Digestion.  
0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

**GUÉRISON**  
Certaine et Radicale  
de toutes les  
Affections de la Peau  
DARTRES, ECZÉMAS, ACHÉ,  
PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE,  
HERPES, LUPUS, etc.  
MÊME DES  
PLAIES-ULCÈRES VARIQUEUX  
considérés comme incurables  
par les Médecins les plus célèbres  
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.  
S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste  
Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires  
à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

# M. VICTOR COUÉ

A l'honneur d'informer sa belle et nombreuse clientèle que depuis le 1<sup>er</sup> JANVIER 1890,

SA MAISON DE PHOTOGRAPHIE est transférée rue d'Orléans, 57.

## AVIS TRÈS IMPORTANT

Ne pas confondre avec la maison de photographie d'en face qu'il occupait précédemment. (4)

LE MEILLEUR PRÉSERVATIF DE L'INFLUENZA

## Rhums naturels

IMPORTÉS DIRECTEMENT PAR

L'ÉPICERIE PARISIENNE

## IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

RHUM vieux de la Martinique.....	2 fr. le litre
— Sainte-Lucie.....	2 50 —
— vieux de la Jamaïque.....	3 » —
— très vieux.....	4 » —
— Grenade (qualité sans rivale).....	5 » —

# LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

**SAUMUR**

Prix Modérés

A SAINTE-GENEVIÈVE

## Tapisseries Artistiques

M<sup>me</sup> CAMILLE NOEL

10, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.